

**PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
ET DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

**du 28 mars 2014**

L'an deux mille quatorze et le vendredi 28 mars à 18 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune de LIOUC, proclamés par le Bureau Electoral à la suite du scrutin du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121-10 et L2122-8 du CGCT.

Présents : Daniel ANGUIVIEL, Jérôme BAGNOUL, Serge BUCHOU, Martine COSTANZO, Florence DAUDE, Lucile DESIR, Henri MASSERAN, Jean-Loup MATIFAT, Christophe PHILIP, Julien SERRET, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de onze membres.

Absente : Christine CARRIO – procuration à Florence DAUDE

-----

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Alain de BOUARD, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Julien SERRET a été désigné en qualité de secrétaire.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Serge BUCHOU et Christophe PHILIP.

### **ELECTION DU MAIRE**

Lucile DESIR, doyenne de l'assemblée prend la présidence. Après l'appel nominal des membres du conseil, elle invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Après avoir donné lecture des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, la présidente a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

VOTANTS : 11 – EXPRIMES : 11 – MAJORITE ABSOLUE : 6

M. Daniel ANGUIVIEL obtient 10 voix.

M. Daniel ANGUIVIEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

### **CREATION DES POSTES D'ADJOINTS**

Le Maire, après avoir donné lecture des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, a invité le conseil à procéder à la création de postes d'adjoints au maire.

Le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création de deux postes d'adjoints.

## ELECTION DES ADJOINTS

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Daniel ANGUIVIEL, élu Maire, à l'élection des adjoints.

### PREMIER ADJOINT :

VOTANTS : 11 – EXPRIMES : 11 – MAJORITE ABSOLUE : 6

M. Serge BUCHOU obtient 10 voix.

M. Serge BUCHOU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint.

### DEUXIEME ADJOINT :

VOTANTS : 11 – EXPRIMES : 11 – MAJORITE ABSOLUE : 6

M. Christophe PHILIP obtient 10 voix.

M. Christophe PHILIP ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint.

Ont signé le procès-verbal dressé et clos le 28 mars 2014 à 18 heures 33, le maire, le doyen, les assesseurs et le secrétaire.

### *Signatures des Conseillers présents :*

Daniel AGUIVIEL	
Serge BUCHOU	
Christophe PHILIP	
Martine COSTANZO	
Henri MASSERAN	
Julien SERRET	

Lucile DESIR	
Jean-Loup MATIFAT	
Christine CARRIO	Excusée
Florence DAUDE	
Jérôme BAGNOUL	